

AUDÉLOR
DÉVELOPPEUR DE TERRITOIRE



VEILLE
& ÉTUDES
ÉCONOMIQUES

Veille Economique - Note n°5 du 2 avril 2020

**Covid-19 : impact sur le développement économique
du pays de Lorient**

Dans le cadre de la fonction de veille, Audélor engage un travail de veille sur l'impact de coronavirus sur le fonctionnement des entreprises et de l'économie du Pays de Lorient.

Cheffe de projet : Caroline Le Neures

Équipe de rédaction : Gilles Poupard, Christine Boissonnot, Chloé Kerbellec, Frank Antich Y Amengual

Sources : presses et contacts directs avec des entreprises.

Le contexte international

Le covid-19, découvert fin 2019 dans la région de Hubei (foyer à Wuhan) en Chine, touche un nombre exponentiel de malades. La très forte contagiosité de ce nouveau virus, associée à la mondialisation et à nos modes de vie basés sur les déplacements d'hommes et de marchandises, ont engendré une diffusion rapide de cette épidémie dans le monde entier, et principalement en Europe. Pour limiter le nombre de victimes, plusieurs gouvernements ont pris la décision de confiner les populations, afin de renforcer les « mesures barrière » à cette contagion. Cela entraîne la fermeture de nombreuses entreprises, le ralentissement sévère des activités économiques, touristiques, événementielles, partout sur le territoire.

Une pandémie qui impose des décisions exceptionnelles et inédites : mesures de protection des populations et de maintien des activités essentielles à la nation.

Le département du Morbihan a été touché précocement à la suite de la découverte d'un cluster de contamination fin février sur le territoire d'Auray. Un arrêté préfectoral a ainsi été publié dès le 1^{er} mars interdisant tout rassemblement sur le département et en confinant les habitants des communes directement touchées. Les établissements scolaires ont notamment été fermés précocement sur ces communes.

Les annonces ont ensuite concerné l'ensemble du territoire national

- Jeudi 12 mars au soir : fermeture le vendredi 13 mars au soir de tous les établissements scolaires et universitaires, et les établissements de garde d'enfants.

Des parents en arrêt pour garder leurs enfants, Une réorganisation du système pédagogique et scolaire, avec les enseignants qui s'organisent pour maintenir le lien avec les familles et les cours avec les élèves, via le numérique ainsi que pour garder les enfants des soignants et professions indispensables à la gestion de crise.

- Samedi 14 mars au soir : fermeture le soir-même à 00h00 des bars et restaurants

Une vie sociale entre parenthèses pour la population et des difficultés économiques pour les métiers de la restauration, avec une gestion des stocks qui n'a pu être anticipée, et l'inquiétude de ne pas démarrer la saison estivale. Les saisonniers sont invités à rester chez eux également.

La production alimentaire est impactée par l'effondrement des demandes en restauration collective ; en revanche les demandes en GMS sont soutenues.

- Lundi 16 mars au soir : Mise en place du confinement généralisé,

Interdiction des déplacements sauf cas particulier dont « les déplacements professionnels lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail ».

Les entreprises ferment, mise en place de chômage partiel et des conditions de télétravail, souvent sans anticipation.

Une mobilisation sans précédent de tous les acteurs publics pour soutenir l'économie

Les mesures proposées reposent sur 4 axes :

Limiter les charges des entreprises le temps de la crise : délais de paiement des charges sociales (URSSAF) ou fiscales (Impôts, taxe de séjour due à Lorient Agglomération), des remises d'impôts directs peuvent être décidées au cas par cas, report du paiement des loyers, des factures d'eau, de gaz et d'électricité pour les plus petites entreprises en difficulté (décision relayée par Lorient Agglomération et Quimperlé communauté), proposition de médiations pour négocier des rééchelonnements de crédit avec les banques, pour geler et revoir les échéanciers de remboursement des avances remboursables régionales.

Assurer le financement à court terme des entreprises et des associations : garantir des lignes de trésorerie bancaires pour permettre aux entreprises de faire face à des dépenses impératives (rémunérations), facilité d'accès au crédit par la mobilisation de fond de garantie, réduire les délais de paiements aux fournisseurs, garantir et anticiper le versement d'aides et de subventions (Lorient Agglomération, Quimperlé communauté, Région Bretagne, Département du Morbihan).

Sécuriser l'activité des entreprises : appui au traitement d'un conflit avec des clients ou fournisseurs par le médiateur des entreprises, annulation des pénalités de retard pour les entreprises bénéficiaires de marchés publics ou de délégation de services publics dont la réalisation est impactée par l'épidémie, création d'un fond de solidarité pour les très petites entreprises, les indépendants, les professions libérales et les micro-entrepreneurs et d'un dispositif d'aide financière exceptionnelle de l'URSSAF et du CPST pour les indépendants et auto-entrepreneurs...

Préserver les compétences et sécuriser le lien de l'entreprise avec ses salariés : élargissement du champ de l'activité partielle, simplification des démarches et renforcement du niveau de prise en charge. Le dispositif est également accessible aux particuliers employeurs pour maintenir le lien employeurs salariés dans le secteur des services à la personne, mise en place des arrêts de travail simplifiés pour les salariés, les indépendants, les auto-entrepreneurs contraints de garder leurs enfants et pour les personnes à risques élevées et souffrants d'affection de longue durée...

A noter : Dans le cadre de l'activité partielle, l'entreprise assure le versement des rémunérations des salariés et se fait rembourser ultérieurement. Cette procédure fait peser une charge importante sur la trésorerie des entreprises déjà fragilisée par le manque d'activité.

Les différentes mesures annoncées par le gouvernement ont été déclinées, à leur niveau par la Région Bretagne, le Département du Morbihan, Lorient Agglomération et Quimperlé Communauté.

Les impacts macroéconomiques : premières données au niveau national

L'Insee a publié un communiqué le 26 mars 2020.

L'institut souligne que « au niveau global, le climat des affaires perd 10 points, à 95. **Il s'agit de la plus forte baisse mensuelle de l'indicateur depuis le début de la série (1980).** En octobre 2008, après la faillite de Lehman Brothers, l'indicateur avait chuté de 9 points ».

« La perte d'activité économique est actuellement estimée à 35 % par rapport à une situation « normale ». Comptablement, un confinement d'un mois aurait un impact de l'ordre de **3 points de PIB annuel** ». « L'évolution de la croissance du PIB est très étroitement liée au scénario de sortie de la crise sanitaire. Les mesures de soutien visent à empêcher que ce **choc brutal**, mais a priori temporaire, ne laisse des cicatrices permanentes trop profondes. Mais il n'est pas exclu que le retour à la normale ne soit pas immédiat. Enfin, le comportement des agents économiques dépendra de leur confiance dans l'amélioration de la situation sanitaire et reste de ce fait **très incertain** ».

L'OFCE a publié une note le 30 mars 2020.

L'office de conjoncture de Sciences Po « estime que les mesures de réaction au Covid-19 vont avoir un impact économique **considérable** du fait des mesures sanitaires absolument nécessaires. L'impact du confinement serait de **2,6 points de PIB annuel par mois de confinement** ». Il précise que « cette évaluation ne constitue qu'une première étape dans le chiffrage d'un choc économique et social inédit et que leur évaluation sera révisée régulièrement ».

Les chocs se propagent par le canal de la demande (NB la consommation des ménages représente 70 % du PIB) : fermeture obligatoire d'établissements, restriction du transport, baisse du tourisme, diminution des investissements...et par le canal de l'offre : diminution de la main d'œuvre pour garde d'enfants, rupture d'approvisionnement, baisse de productivité en télétravail, hausse absentéisme...

L'impact de 2,6 points de PIB annuel par mois de confinement se décompose comme suit : 1,0 point dû à la consommation des ménages, 0,7 point lié à la baisse de l'investissement 0,2 point de PIB dû à l'impact sur le solde commercial dont le tourisme, 0,3 point de PIB découle de la fermeture des écoles et 0,4 point issu de l'effet du confinement de la main-d'œuvre.

L'impact est très hétérogène selon les secteurs d'activité – un arrêt presque total dans les activités de restauration et d'hébergement, une division par plus de 2 de l'activité dans le transport.

En sortie de confinement, **le rebond d'activité** serait potentiellement important porté par un taux d'épargne élevé des ménages et une résilience du tissu productif en raison des mesures de soutien budgétaire. Le rebond pourrait compenser en partie les pertes d'activité du confinement.

La DARES a publié un tableau de Bord Hebdomadaire le 2 avril 2020, sur la « Situation sur le marché du travail durant la crise sanitaire » en collaboration avec la DGEFP et Pôle emploi

Au niveau national, 3,9 millions de salariés sont concernés par **des demandes d'activité partielle** soit une hausse de 2.4 millions en une semaine.

- **42% dans des établissements de moins de 20 salariés** alors que ceux-ci ne représentent que 34% de l'emploi salarié privé. Il y a une sur-représentation des petites entreprises dans les demandes d'activité partielle.
- **13% dans des établissements de plus de 250 salariés** alors qu'ils représentent 20% de l'emploi salarié privé.

Les **principaux secteurs concernés** par les demandes d'activité partielle sont : commerce et réparation automobile (21,4%), hébergement et restauration (15,7%), la construction (14,3%) et les

activités de services spécialisés scientifiques et techniques (12,9%). Ils concentrent à eux seuls 58% des effectifs concernés par les demandes d'activité partielle.

La Région Bretagne est relativement épargnée, avec moins de 5% des demandes d'activité partielle, elle se situe en 10^{ème} position au niveau national, avec des chiffres comparables à la Normandie et Bourgogne-Franche-Comté.

La **demande d'entrée en formation** des demandeurs d'emploi sur la semaine du 16 au 22 mars est en forte baisse de - 56% par rapport à la même période l'an dernier.

Les **entrées en contrat aidé** ont-elles aussi très fortement baissé - 67% entre la première quinzaine de mars et la deuxième quinzaine.

Des conséquences immédiates pour de nombreux salariés

- Dispositif d'activité partielle : **Baisse de pouvoir d'achat**, en effet le dispositif prévoit un maintien de la rémunération à hauteur de 84% de la rémunération net, hors primes et heures supplémentaires, qui sont des éléments de rémunération importants dans de nombreux secteurs.
- **Baisse très importante de l'activité intérimaire** : possibilité de solliciter l'activité partielle pour les missions longues, mais chômage pour les missions courtes.
- **Chômage pour de nombreux salariés précaires** : intermittents du spectacle, extras en restauration, vacataires pour l'éducation nationale.

Regards sur le fonctionnement des filières économiques du Pays de Lorient

Agriculture

- L'arrêt de la restauration collective et la fermeture des marchés a imposé aux agriculteurs de **réorganiser la distribution de leurs produits** : vente directe, circuits courts, grande distribution. Alwena Olliero, maraîchère (épinards, radis rouges...) à Plouhinec, a mis en place d'un système de vente directe via la distribution de paniers dans un point relais (un bar fermé mis à sa disposition), et s'est associée avec d'autres commerçants des Halles de Merville pour distribuer sa production. (*Ouest France du 27/03/2020*). La Ferme de Kerbastard (production laitière : lait, crème, fromage blanc...) à Bubry, La Poule Mouillée (élevage de poulets de chair bio) à Plouay et 6 autres producteurs du Pays de Plouay se sont donc lancés un « Drive de produits frais et locaux ». (*Ouest France du 26/03/2020*).
- Création par la Région Bretagne d'une plateforme de mise en relation entre producteurs et consommateurs produits-locaux.bzh – Ouverture prévue le 9 avril.
- Nécessité de réorganiser la filière de conditionnements de certains produits : exemple réorientation de la distribution des œufs de la restauration collective (vente en gros et semi gros) vers le particulier (boite de 6 ou 12 œufs).
- Le manque de main d'œuvre dû à l'absence des travailleurs étrangers (le plus souvent issus du Maroc et de l'Europe de l'Est) a été compensé par les appels à la solidarité locale et la création d'outils innovants comme la plateforme "**des bras pour ton assiette**" : au 31 mars, 202 000 personnes ont ouvert un compte dont 9875 en Bretagne et 2534 dans le Morbihan. Du côté des agriculteurs, seuls 3500 agriculteurs se sont inscrits et ont proposé 648 missions. Toutefois, les travaux agricoles sont réalisés conformément au calendrier : récoltes et semences.
- Les consommateurs se détournent des produits frais, les producteurs ont des difficultés à écouler certaines productions de saisons (ex : fraises)
- Les inquiétudes sont fortes sur le lait, la hausse saisonnière de la production et la baisse de la consommation entraînent une baisse des prix. L'index du commerce mondial des produits laitiers a chuté de 3,9% la semaine du 23 au 29 mars.
- La filière **horticole** est durement touchée, les productions, périssables, sont directement détruites, faute de clientèle, le e-commerce ne suffisant pas. En pleine saison printanière, c'est tout le secteur qui est sinistré : producteurs, commerçants (grossistes, fleuristes, jardinerie), pépiniéristes
- Les activités connexes sont partiellement ou totalement maintenues : entretien et dépannage des tracteurs, production des boucles de traçabilité pour l'élevage.

Pêche

- Des difficultés à écouler les productions en raison de l'arrêt de la restauration collective et traditionnel et d'une moindre consommation de produits frais.
- Lors de la première semaine de confinement : effondrement des prix des produits de la mer. *Ouest France 16/03/2020 et Ouest France 23/03/2020.*
- La remontée et le maintien des cours du poisson sous criée permet de maintenir une partie de l'activité en mer. *Ouest France 30/03/2020.* Toutefois, selon le Président du Comité Régional des pêches, Olivier Le Nézet, **80% de la flotte européenne est à l'arrêt** (*Cf. Le Télégramme du 25/03/2020*)
- Activité de mareyage (découpage des poissons en filets et commerce en gros des produits de la mer) au ralenti
- **Difficulté de rotation des équipages pour la pêche hauturière** : fermeture des frontières et des aéroports, difficultés sanitaires avec le risque d'embarquer des marins contaminés. Les bateaux de la Scapêche rentrent à Keroman pour réaliser les rotations trois jours pour descendre et trois jours pour revenir sur les lieux de pêche soit beaucoup de gazole consommé sans pêcher. (*Ouest France 02/04/2020*)
- La filière s'organise pour assurer la sécurité sanitaire des marins : commande massive de masque et de gel hydroalcoolique. Réflexion sur les tests de dépistage. (*Le Télégramme 30/03/2020*)
- **La filière conchylicole** également en difficulté ; les ventes d'huîtres par exemple, très dépendantes de la filière poisson, chutent. Les acteurs se mobilisent pour rappeler aux consommateurs les bienfaits de ces produits et les encourager à nouveaux à en acheter. (*Ouest France du 30/03/2020*) D'autant plus que l'activité partielle est difficile à mettre en œuvre car les productions sont vivantes et ont donc besoin d'entretien.
- La filière va bénéficier d'un ajustement des aides européennes prévues dans le cadre du FEAMP (fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche) pour soutenir la filière pêche et aquaculture.

Industrie Agroalimentaire

- Maintien des activités, nécessité de réorganisation liée aux absences pour garde d'enfant.
- Les contraintes sanitaires déjà très strictes dans le secteur sont renforcées.
- Produit de la mer : des situations très hétérogènes en fonction des productions et des circuits de distribution :
 - arrêt des sites lorientais du groupe LE SAINT - Réseau Top Atlantique par manque de débouchés. 100% des salariés en activité partielle (Source : Contact entreprises)
 - maintien de l'activité pour Nueva Pescanova (Ex Kustanord) regroupement des activités France du groupe sur le site de Lorient. 30% des salariés des fonctions supports en activité partielle. (Source : contact entreprise)
 - maintien à 90% des activités de Cité Marine. (Ouest France 30/03/2020)
- Arrêt des activités de Délifrance suite au dépistage positif Covid19 de 2 salariés, le site a été décontaminé et les activités reprennent progressivement. (Source : contact entreprise)
- Les activités de découpe et transformation de viande sont maintenues : Bigard à Quimperlé (Bœuf, porc, agneau) de même que la transformation des légumes : Peny Saint Thurién (Source : contacts entreprises/collectivités)

Industrie navale / nautisme

- Arrêt partiel ou total des activités pour les grandes entreprises.
- Travail des grands groupes pour adapter leur organisation au contexte épidémique et relancer leur activité avant la fin du confinement.
- Hostilité des organisations syndicales de salariés à la reprise de l'activité dans un contexte de risque sanitaire.
- Les entreprises de **construction navale** se consacrent aux missions essentielles. Naval Group à Lorient : le site, qui reste ouvert, limite ses activités aux travaux indispensables, et applique au maximum, lorsque c'est possible, le télétravail (Ouest France du 17/03/2020). L'entreprise cherche à reprendre la production avant la fin du confinement, afin de ne pas prendre trop de retard sur les chantiers engagés. Elle cherche des solutions pour préserver la sécurité de ses collaborateurs (*Le Télégramme du 30/03/2020*). Le chantier Piriou Naval Services a fermé, suivi par Kership quelques jours plus tard (*Ouest France du 18/03/2020*).
- La réparation navale est au ralenti, mais assure une continuité des services pour les bateaux de pêcheurs notamment. (*Ouest France du 24/03/2020*). AML poursuit la maintenance et dépannage des bateaux de pêches en adaptant son organisation. (Source : contact entreprises)
- La quasi-totalité des **entreprises de composite** sont fermées : Marsaudon composite, Keroman technologies, Lorima, Gepeto composite (Source : contacts entreprises).

Focus Voile de compétition

- **Les chantiers** (réception des foils, remontage des pièces, stratification, accastillage, sérigraphie, composite, etc.) sont arrêtés (Team Gitana) (chômage partiel) (*Ouest France du 20/03/2020*) ou sont fortement ralentis (Team Charal) et en appliquant les mesures barrières. Le Team Sodebo3 de Thomas Coville, est impacté depuis plusieurs semaines ; des pièces sont réparées dans une entreprise italienne à l'arrêt (Persico, à Bergame). Il se préparait à la Transat CIC, mais son prochain objectif semble désormais le Trophée Jules Verne (*Ouest France du 25/03/2020*).
- Les salariés des bureaux d'études et fonctions supports (comptabilité, logistique) ont vu leur activité fortement réduite.
- Cette période (fin hiver / printemps) correspond à une phase de **préparation de courses** :
 - La Solo Maitre CoQ (départ prévu des Sables d'Olonne le 13 mars) est reportée ; en attendant, les 27 coureurs se sont confrontés via le jeu de simulation de régates virtuelles « Virtual Regatta Onshore », et le grand public était également convié (21 500 participants en tout !).
 - Transat AG2R La Mondiale (départ initial prévu le 19 avril à Concarneau) : 22 Figaro inscrits, annulée ; discussions en cours dans l'éventualité d'un report
 - Transat CIC Brest-Charleston (départ prévu le 10 mai à Brest et à destination des Etats-Unis) : 28 bateaux inscrits mais le maintien de la course dans son format initial est remis en question : report du départ ? modification du parcours ?
 - Transat New-York-Vendée (départ prévu le 16 juin de New-York à destination des Sables-d'Olonne) : 27 skippers inscrits, course compromise dans son format initial.
 - Vendée Globe (départ le 8 novembre 2020 des Sables d'Olonne) : pour l'instant pas de menace d'annulation/report.
 - La possibilité de reprogrammer certaines compétitions plus tard (automne et début d'hivers) dans la saison sera limitée par les conditions météorologiques.
- Escales et départs de courses à l'étranger (notamment aux USA) sont compromis car l'obtention des visas n'est plus possible.
- La course au large est un outil de communication pour les grandes entreprises. Le contexte actuel fait peser des risques importants sur l'engagement à court terme de **sponsors**, eux même confrontés à des difficultés économiques.
- Les mises à l'eau des bateaux sont retardées, les tests et entraînements en mer, sont reportés au mieux en juin et raccourcis.
- Les skippers en profitent pour poursuivre et intensifier leurs préparations physiques.

Autres industries

- Arrêt partiel ou total des activités pour la plupart des grandes entreprises du territoire : exemple Papeterie de Mauduit (Sources : contact entreprises/collectivités).
- Travail des grands groupes pour adapter leur organisation au contexte épidémique et relancer leur activité.
- Hostilité des organisations syndicales de salariés à la reprise de l'activité dans un contexte de risque sanitaire. (Source : contact direct)
- La moindre présence de structure syndicale au sein des TPE/PME a facilité le maintien de l'activité : de nombreux contacts ont eu lieu entre dirigeants d'entreprise pour échanger sur les mesures à prendre. (Source : contact entreprise secteur usinage).
- Certaines entreprises du territoire ont réorienté leur activité pour répondre à la crise sanitaire :
 - Nautisme : plusieurs entreprises du nautisme fabriquent des masques : 727 sailbags avec des voiles (820 masques), Sailwood avec des imprimantes 3D (150 visières par jour)
 - Restauration : le restaurant la cambuse - Etienne Le Saint a installé un atelier couture dans son restaurant (150 masques en 1 semaine)
 - Commerçant : fabrication de masques par Penny Gin s shop et B goodies à Lorient et Crysalid à Ploemeur (300 exemplaires)
 - Fablab (parc de Soye) : fabrication de masques par 4 volontaires

Gestion des déchets

- Fermeture des déchetteries
- Maintien du ramassage des ordures avec consignes spécifiques.
- Ajustement de l'organisation du tri : réduction des effectifs pour mettre en œuvre les gestes barrières sur les lignes semi-automatisées du centre ADAOZ. (Source : Lorient Agglomération)
- Filière Papier/carton : fort ralentissement de l'activité des collecteurs (collecte auprès des entreprises) car fermeture de nombreuses entreprises et administrations clientes. Maintien des activités de collecte auprès de entreprises de l'agroalimentaire et de la santé. Après un flottement en début de confinement maintien des activités de récupérateurs (Véolia, Recycleurs Bretons). Le Covid-19 vient compliquer une situation déjà tendue. (Source : Contact entreprise).

Bâtiment

- Arrêt de la quasi-totalité des « **gros chantiers** » à la demande des donneurs d'ordres (collectivités, bailleurs sociaux...) Ex : ZAC de La gare
- Après des échanges entre les fédérations professionnelles et les services de l'Etat, certains chantiers jugés prioritaires pourraient reprendre, mais non effectif à ce jour. Un guide des bonnes pratiques est en cours de validation par les ministères. (Ouest France 01/04/2020)
- Poursuite des **chantiers de construction individuelle ou de rénovation** au cas par cas, les maîtres d'œuvre étant réticents à maintenir les activités (responsabilité sanitaire).
- Les chantiers chez les particuliers sont souvent suspendus faute d'accord des personnes pour intervenir à domicile. Seule les interventions urgentes sont réalisées. Les artisans arrivent à se fournir en matériaux avec des délais un peu plus longs et des procédures adaptées avec leurs fournisseurs. (Source : contact entreprise)
- Les cabinets de maîtrise d'œuvre finalisent les réponses aux appels d'offre en cours (ce qui est parfois complexe en télétravail), mais vont devoir faire appel prochainement au chômage partiel, car les donneurs d'ordre ont suspendu leurs activités.
- Pas de nouveaux appels d'offres diffusés, les chantiers vont être décalés dans le temps : risque d'un creux d'activité fin 2020 / début 2021 dû à des décalages d'appel d'offre. (Source : contact entreprise)

Travaux publics

- Suspensions de la majorité des chantiers, seules les urgences sont assurées.
- La mise en œuvre de certains chantiers comme le déploiement de la fibre est différée dans le temps. Les campagnes de recrutement sont différées à mai avec des débuts de contrat courant juin.

Commerce

- Enquête de la Confédération des Commerçants de France auprès de 2000 commerces (du 23/03 au 28/03)
 - Plus de 86 % ont dû fermer leur commerce ;
 - 95% de ceux restants ouverts voient chuter leur chiffre ;
 - 86 % ont recouru au chômage partiel ; 18 % sont en difficultés avec leurs fournisseurs.
 - **47 %** avait déjà un chiffre d'affaires en baisse dans les six derniers mois

Commerce non alimentaire

- Fermeture de la quasi-totalité des commerces non alimentaires
- Essor du commerce en ligne avec des délais de livraison allongés et des modalités de livraison réduites (suppression des point relais) : la FNAC a multiplié ses ventes par 2,5.
- Quelques commerces, hors produits de premières nécessités, poursuivent leur activité :
 - Bricolage : fermeture des magasins mais poursuite de l'activité sur tout ou partie des catalogues (produits de première nécessité/gestion des urgences) avec un principe de commandes en lignes et de retrait en magasins pour les particuliers et les professionnels (exemple : Leroy Merlin et Monsieur Bricolage.)
 - Animalerie : pour la nutrition animale (exemple : Truffaut)
- Des initiatives pour soutenir le commerce local : acheter des produits ou services sous forme de bons d'achat pour un usage futur (plateforme nationale - <https://soutien-commerçants-artisans.fr/>) : 1 fleuriste (Lanester), 1 boutique de jeu (Lorient), 1 fleuriste (Hennebont).
- Les 5 grandes fédérations du commerce demandent que les loyers soient suspendus ou annulés pendant la fermeture des commerces. Les loyers représentent une grande part des dépenses des commerçants souvent supérieure aux montant des salaires. Seules quelques foncières ont accepté pour l'instant (Ceetrus et la compagnie de Phalsbourg par exemple). La majorité ont toutefois annoncé des reports.
- La question du maintien des soldes d'été commence déjà à se poser.
- Le marché de l'**automobile** a chuté de 72,2% en mars. La baisse estimée sur l'année est de -30%. Cette tendance devrait impacter durablement l'ensemble de la filière construction et vente. (*Ouest France 01/04/2020*). Certains fabricants comme Renault ont d'ores et déjà annoncé des aides pour leur réseaux distributeurs (délais de financement, arrêt de prélèvement, versement anticipé de prime...) (*Journal de l'auto 01/04/2020*)

Grande distribution alimentaire :

- Le Chiffre d'affaire des produits de grande consommation (GD) a progressé de + 40% dans le Morbihan la 1^{ère} semaine de confinement (*source : Linéaires*).
- Ajustement des organisations pour répondre aux contraintes sanitaires : gants, masque, protection en plexiglass, réduction des activités de découpe (viande poisson) pour limiter les contacts avec les consommateurs, ajustement des horaires d'ouverture (mise en rayon hors présence des clients) ... (*Source : contact entreprises*)

Commerce alimentaire :

- Des situations très variables en fonction de la localisation des établissements et du type de clientèle exemple : Baisse d'activité importante pour les boulangeries situées sur des zones d'activité, à proximité du pôle universitaire, baisse moindre pour les boulangeries de quartier.
- Fort essor du drive notamment pour certaines petites structures : exemple ; le Comptoir d'Ici, Sur les routes du Morbihan (*Ouest France 19/03/2020*)

Transport

Transport marchandise :

- Maritime :
 - Ralentissement important du trafic maritime dû au ralentissement de la production mondiale et à la fermeture des frontières.
 - Difficultés sur la rotation des équipages (risque d'embarquement d'un marin contaminé)
 - Port de commerce de Lorient : maintien de l'activité pour l'alimentation animale (*Ouest France 19/03/2020*)
- Aérien : limitation du trafic aérien en raison d'un ralentissement de la production mondiale. Maintien d'activité sur certains produits.
- Routier :
 - Baisse importante du trafic, mais maintien du transport des produits de première nécessité,
 - Difficultés liées à la fermeture des services périphériques (restauration, aire de repos, douche...),
 - Pas d'optimisation des trajets (des retours se font à vide) avec impossibilité de répercuter la hausse des coûts liés à la désorganisation du secteur ex : STEF et STG ont renoncé à leurs augmentations de tarif (+8,5% annoncé 25/03) (*Ouest France 25/03/2020*)

Transport de passager

- Maritime :
 - Navire à passager limité à 25% de leur capacité - Ex : compagnie océane - CTRL (Décret du 31/03/2020)
 - Limitation de la desserte des îles : La Compagnie Océane a communiqué le mercredi 18 mars un plan de transport adapté ; les liaisons Lorient/Groix sont organisées en 2 rotations / jour du lundi au samedi, et 1 seule le dimanche. (*Ouest France du 17/03/2020*).
- Bus et autocar :
 - Urbain et interurbain bus : réduction du service
 - Grandes lignes : suspension totale des activités
 - Scolaire : suspension totale des activités - La Région Bretagne a annoncé des mesures de soutien aux autocaristes qui effectuent le transport scolaire par le maintien de leur financement forfaitaire en cas d'annulations dues à l'épidémie.
- Aérien : fermeture de nombreux aéroports dont Lann-Bihoué
- Ferroviaire : mise en place d'un service minimum
- Covoiturage régulier domicile-travail et ponctuel longue distance : réduction très importante de la pratique du co-voiturage. Exemple : Blablacar reste ouvert mais pour les déplacements obligatoires avec des consignes strictes. Quasiment aucune proposition de trajet sur la Bretagne.

Logistique

- Activité forte pour les **plateformes logistiques** de la grande distribution (exemple Scarmor pour l'enseigne Leclerc) (*Source : contact entreprise*)
- Maintien des activités pour les produits médicaux et de premières nécessités
- Forte réduction sur les autres secteurs

Hôtellerie restauration

- L'annonce de la fermeture des établissements n'a pas été anticipée, ce qui a eu pour conséquences des reventes à petits prix, dons et pertes de stocks de denrées périssables. Des reports et annulations de prestations pour les traiteurs notamment. Sur Lorient, les restaurants Papy Joe, Tonton Aldo et l'hôtel Mercure ont réuni leurs produits frais invendus pour en faire des paniers repas qu'ils ont livrés gratuitement contre un don en faveur des P'tits doudous du Scorff (*Ouest France 23/003/2020*)
- Le début du confinement est intervenu au début de la préparation de la saison estivale ; les saisonniers n'ont pas pris leurs postes, le personnel à l'essai a été remercié, les CDI mis au chômage technique.
- Certains restaurateurs se lancent dans la vente à emporter. A Caudan, le restaurant routier « Le Gabriel » s'est lancé dans les plats à emporter, pour les routiers et personnels actifs des entreprises voisines (*Ouest France 24/03/2020*).
- Le Finistère a restreint la livraison et la vente à emporter des restaurants et bars à compter du vendredi 20 mars, 22h (*Ouest France 20/03/2020*), pour limiter au maximum les déplacements et rassemblements : interdiction d'ouverture des restaurants et débits de boissons exerçant une activité de livraison/vente à emporter aux particuliers de 22h à 5h.
- Réduction importante de l'activité de livraison de repas à domicile : les livreurs Uber eat ou Deliveroo voit leur rémunération se réduire fortement. Leur statut d'autoentrepreneur ne leur permet pas de bénéficier de l'activité partielle. (*Ouest France 19/03/2020*)
- Un arrêté préfectoral en date du 3 avril interdit toute location, à titre touristique, des chambres d'hôtels ainsi que des meublés de tourisme ou de tout autre logement destiné à la location saisonnière sur 46 communes touristiques du Morbihan.

Tourisme

- Source Office de tourisme Lorient Bretagne Sud
 - Gestion des annulations et reports, exemple de la version 10 de la Breiz box dont la date de validité est repoussée fin décembre au lieu de fin mai 2020.
 - L'agence : accueil public fermé. chômage partiel avec 4 personnes en support téléphonique pour maintenir le contact avec professionnels et grand public.
 - Pour l'avenir : rationalisation des ouvertures pour éviter de faire appel à des saisonniers et préparation d'un plan de communication adapté à la sortie de crise en travaillant avec l'ensemble des acteurs du secteur.
 - Partie « affaire » : gestion de la partie hébergement liée à l'annulation/reports des congrès qui devaient avoir lieu en avril.
 - Pour les touristes individuels et groupes, à partir de mai, il leur sera proposé un « à valoir » valable 18 mois (en avril, les clients étaient remboursés). Une ordonnance publiée le 26 mars 2020 autorise désormais les professionnels du tourisme à proposer à leurs clients un avoir valable pendant 18 mois à la place d'un remboursement.
 - De grandes inquiétudes par rapport à la durée du confinement, au maintien ou non des vacances scolaires, à la gestion des congés d'été par les entreprises (souhait de « rattraper » l'activité des mois de confinement...)
- La Préfecture du Morbihan a interdit les locations saisonnières et mises à dispositions gratuites de logements et hébergements de tous types dans les îles à partir du mardi 17 mars, afin de lutter contre les déplacements non essentiels de populations. (*Ouest France 18/03/2020*)

Loisirs, sport, culture

- Des annulations d'événements en cascade, suite aux interdictions successives de rassemblements de personnes. Le secteur sportif, comme vu dans la partie nautisme, est fortement impacté ; toutes les rencontres, professionnelles et amateurs, sont suspendues.
- De nombreux coach sportifs intervenants en structures sont auto entrepreneurs et ne peuvent pas bénéficier de l'activité partielle.
- Le Directeur Général du FC Lorient déclare une perte potentielle de 25% des revenus (avec les droits TV, le sponsoring et la billetterie) si la saison ne devait pas reprendre (*Ouest France du 23/03/2020*).
- Les musées sont également fermés, les activités de loisirs (pêche, activités nautiques, parcs ludiques) sont interdites.
- Les équipements de type théâtres, cinémas, discothèques, bowlings, sont également fermés.
- Gestion dense de la situation de crise du côté des agences de voyage : fermeture des couloirs aériens, rapatriements, annulations/reports de voyages ; gestion au cas par cas, en télétravail.

Enseignement / formation :

- Mise en place de la continuité pédagogique, formation à distance, déploiement en urgence de outils numériques.
- Mise en lumière des inégalités entre élèves : matériel informatique, connexion et maîtrise de l'outil informatique au sein des familles.
- Accompagnement par la Région Bretagne des organismes de formation conventionnées afin d'éviter toute pénalisation financière causée par l'annulation temporaire des formations.

Activité de service : comptabilité, banques, juridique

- Déploiement en urgence du télétravail (difficultés liées à la spécificité des logiciels utilisés)
- Juridique :
 - Fermeture des activités en liens avec le public
 - Gestion des urgences
- Comptabilité / Banque :
 - Mobilisation forte dans l'accompagnement des entreprises (TPE et PME) en difficulté dans leur démarche (demande d'activité partielle, rééchelonnement de crédit, demande d'aide exceptionnelles...)

Activité administrative : services publics

- Fermeture des activités en liens avec le public
- Déploiement en urgence du télétravail
- Renforcement des plateformes numériques et des processus dématérialisés : ex : actualisation Pôle emploi
- Maintien des activités de gestion des urgences dans l'aide aux plus fragiles : exemple : délivrance des aides pour les jeunes de la Mission Locale 2 fois par semaine, recherche de solution d'hébergement d'urgence...

Santé

- Pic d'activité dans les services hospitaliers : mise en place de la réserve sanitaire
- Transferts d'activité entre structures médicalisées et prise en charge à domicile : exemple obligation de libérer des lits en structure médicalisés pour gérer la pandémie, prise en charge de pathologies plus légères à domicile, le GHBS récupère des lits au Divit qui renvoie des patients à domicile : augmentation de l'activité des structures de soin à domicile. Tensions fortes sur les recrutements. (Source : Contact entreprise)
- Forte dégradation des conditions de travail dans les EHPAD : déploiement du confinement en interne, mise en œuvre des consignes sanitaires.
- Importante baisse d'activité des médecins de ville : risque économique, perte de chiffre d'affaire et risque sanitaire à moyen terme (non-détection de pathologies graves).

Services à la personne

- Réduction des **possibilités d'intervention** dû aux arrêts de travail pour garde d'enfants et aux contraintes sanitaires.
- Contraintes sanitaires renforcées : réduction des interventions non essentielles (ménage...) et parfois essentielles – transfert de charge sur les familles
- **Quimperlé communauté** : au titre de sa compétence action sociale (CIAS), poursuite du portage des repas à domicile et acheminement de l'aide alimentaire

Intérim

- Fort ralentissement de l'activité provoqué par l'arrêt des principaux utilisateurs de l'intérim : bâtiment et industrie (dont la construction navale).
- Maintien d'activité minimale avec l'agroalimentaire et la logistique
- Les secteurs qui recrutent actuellement (agriculture, commerce, santé) ne sont pas des utilisateurs de l'intérim.
- Les salariés intérimaires en contrats long peuvent bénéficier de l'activité partielle, mais les intérimaires en contrats court se retrouvent sans emploi.

Propreté

- Activité très variable en fonction des donneurs d'ordre, mais la fermeture de nombreuses administrations et entreprises entraîne une baisse globale d'activité.